

**Barème des Honoraires de Transaction vente
(à la charge de l'acquéreur sur le prix Net Vendeur - sauf convention contraire)**

Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel (appartements - maisons - parkings)

jusqu'à 15 000 €	13% T.T.C.
de 15 001 € à 30 000 €	11% T.T.C.
de 30 001 € à 45 000 €	10% T.T.C.
de 45 001 € à 60 000 €	9% T.T.C.
de 60 001 € à 150 000 €	8% T.T.C.
plus de 150 001 €	7% T.T.C.

Immeubles et appartements après expertise complète (forfait)

Vente de terrain à bâtir

Immeubles commerciaux et industriels

Fonds de commerce - Industrie

Cession de bail - Pas de porte

10% T.T.C.
10 % T.T.C.
12% T.T.C.
12% T.T.C.
12% T.T.C.

**Barème des Honoraires de Location
Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾**

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : ZONE TENDUE

Année de référence : 2015

Montant des plafonds applicables au locataire selon décret du 1er août 2014 n°2014-890: Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € T.T.C.

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € T.T.C.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de rédaction du bail en zone tendue	10 € /m2 T.T.C.
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m2 T.T.C.

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de rédaction du bail en zone tendue	10 € /m2 T.T.C.
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m2 T.T.C.
Honoraires d'entremise et négociation	

(1)

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

Barème des Honoraires autres locations Locaux commerciaux : 10% T.T.C. du loyer triennal

Honoraires locaux commerciaux	12 % T.T.C. du loyer triennal
Honoraires location parking/ garage	170 € T.T.C. à partager par moitié entre bailleur et locataire

Taux de TVA en vigueur : 20 %